

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Ensemble de PV n° 659
du 13 juin 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



BUREAU

REUNION DU 11 JUIN 2024

Procès-Verbal N° 659

Présents : BOULORD JM, MALLET M, MONTMAYEUR M, SOZET JL, VACHETTA M

Excusés : TRUWANT T, GIROUD-GARAMPON H, CICERON F

1. Message sur les réseaux sociaux de M. Georges VILELA, président de U.O. PORTUGAL

Considérant ce qui suit :

Art. 204 des R.G. de la F.F.F. – manquement à l'éthique sportive :

"Lorsqu'ils visent la Fédération, ses Ligues, ses Districts, tout club ou toute personne physique visée à l'article 2, sont susceptibles d'être sanctionnés :

- tous propos injurieux, méprisants ou outrageants,
- tous propos à caractère diffamatoire, qu'ils soient insinués ou tenus ouvertement,
- toutes accusations qui ne sont pas appuyées par une présomption grave ou un commencement de preuve, et ce, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient être encourues."

Les propos, tenus par le biais, des réseaux sociaux par M. VILELA Georges, Président du club de l'UO PORTUGAL à l'encontre du District et de ses membres.

CONCLUSION

Le bureau du District ISERE Football décide de transmettre le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

2. Match n°26117608: SEYSSINET 3 / SEYSSNS 2 : D3 – POULE A – MATCH du 07/04/2024

Suite à des éléments nouveaux (courrier de M. l'arbitre), le bureau demande à la commission de discipline la réouverture du dossier.

Président de séance

Jean Louis SOZET

Secrétaire

Jean Marc BOULORD



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2024

Objet : Etude des candidatures pour les Elections :

- du Président et du Comité de Direction mandat 2024-2028,
- de la délégation des représentants des clubs du District aux A.G. de la Ligue Auvergne Rhône Alpes mandat 2024-2028

lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du samedi 22 juin 2024 à 9h00 au gymnase David Douillet, boulevard de Fonboniere 38080 l'Isle d'Abeau

Présents :

VALLIN Jean, membre de la CSOE - BLANC Aline, secrétaire.

1- Candidatures Président et Comité Direction mandat 2024-2028

Etude de la recevabilité des candidatures :

Réception au secrétariat du District de l'Isère par mail le 16 mai 2024 des courriers suivants :

- Liste ayant comme tête de liste : M. GIROUD-GARAMPON

L'ouverture des plis est effectuée le 23 mai par les membres de la CSOE en présence de Mme DA ROCHA Elisabeth, responsable administrative du District de l'Isère.

Les membres de l'Assemblée générale seront invités à voter « POUR » ou « CONTRE »

Il sera attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si celle-ci obtient la majorité absolue des suffrages exprimés pour une durée de 4 ans.

QUORUM : 1/3 au moins des membres de l' A.G., représentant 1/3 au moins de la totalité des voix.

La CSOE procède sur le fond et la forme à la vérification de chaque candidature comme suit :

- candidature envoyée dans les délais
- le candidat doit être majeur et licencié depuis au moins 6 mois
- le candidat doit déclarer ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales

- le candidat se présentant en qualité d'arbitre ou d'éducateur doit fournir les justificatifs nécessaires

Pour l'élection du Président et Comité de Direction, la CSOE valide la liste suivante constituée de 21 candidats de M. GIROUD-GARAMPON.

1	Président	GIROUD-GARAMPON	HERVE
2	Vice-Président	LOSA	JEAN MICHEL
3	Secrétaire Général	TRUWANT	THIERRY
4	Trésorier	CICERON	FABIEN
5	Arbitre	THEVENIN	CYRIL
6	Educateur	BOURGEOIS	SAMUEL
7	Femme	BRAULT	ANNIE
8	Médecin	SCHELLIER	CHRISTIAN
9	Membre	BOULORD	JEAN MARC
10	Membre	COCHARD	JEAN LUC
11	Membre	MALLET	MARC
12	Membre	MAZZOLENI	LAURENT
13	Membre	MONTMAYEUR	MARC
14	Membre	SOZET	JEAN LOUIS
15	Membre	VACHETTA	MICHEL
16	Membre	CHASSIGNEU	GUY
17	Membre	MONIER	PATRICK
18	Membre	NURIT	FABIEN
19	Membre	BUOSI	BERNARD
20	Membre	VEYRET	BERNARD
21	Membre	STRAPPAZZON	LAURIE

2- Candidatures à l'élection de la délégation des représentants des clubs du District à l'A.G. de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

L'appel à candidature pour cette élection a été lancé le 11 avril 2024 par l'intermédiaire d'une publication sur le site internet du District. 19 candidatures ont été réceptionnées (par ordre alphabétique) :

1	BOULORD	JEAN MARC
2	BOURGEOIS	SAMUEL
3	BRAULT	ANNIE
4	BUOSI	BERNARD
5	CICERON	FABIEN
6	COCHARD	JEAN LUC
7	FERRER	BRIGITTE

8	GIROUD-GARAMPON	HERVE
9	LOSA	JEAN MICHEL
10	MALLET	MARC
11	MAZZOLENI	LAURENT
12	MONIER	PATRICK
13	MONTMAYEUR	MARC
14	NURIT	FABIEN
15	SOZET	JEAN LOUIS
16	STRAPPAZZON	LAURIE
17	TRUWANT	THIERRY
18	VACHETTA	MICHEL
19	VEYRET	BERNARD

La Commission a analysé et vérifié les documents produits. De cette analyse, il ressort :

- Les conditions de formes de dépôts de l'ensemble des candidatures sont recevables ;
- Les conditions d'éligibilité sont intégralement remplies pour les 19 candidatures.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, jugeant en premier et dernier ressort, la CSOE dit : **Les 19 candidatures individuelles recevables.**

Les membres de l'Assemblée générale seront invités à voter successivement « POUR » ou « CONTRE » chaque personne candidate.

Sassenage le 23 mai 2024

Le Président de séance

Jean VALLIN

La secrétaire

Aline BLANC



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 11 juin 2024

Procès-Verbal N° 659

TRESORERIE

U13 ABSENCE DEFI JONGLAGE **ERRATUM**

Amende 25 €

JOURNEE 1	
D1 POULEA	BOURGOIN-2 FONTAINE

AMENDES CATEGORIE U10 - U11 **ERRATUM**

CATEGORIE U10-U11 Plateaux 8 du 25/05/2024		
U10	U10 / U11	U11
Feuilles de plateaux incomplètes (10€)	Feuilles de plateaux incomplètes (10€)	Feuilles de plateaux incomplètes (10€)
	VER SAU	
Feuilles de Plateaux Non Retournées (20€)	Feuilles de Plateaux Non Retournées (20€)	Feuilles de Plateaux Non Retournées (20€)
	VER SAU	

FORFAIT GENERAL **ERRATUM**

Amende 90 € 44€

du 27 mai au 1^{er} juin 2024

Ascol Foot 38 2	U13 D4 / Phase 2
-----------------	------------------

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 11 juin 2024 à 17h00

- **Procès-Verbal N°659**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, BRAULT Annie, EL RHAFARI Reda, RACLET Chrystelle, MAZZOLENI Laurent, VAILLANT Franck, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent.

Excusée(s) : PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, TRUWANT Thierry.

Absent : REMLI Amar

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par

exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

ENTENTE ST QUENTIN FALLAVIER – OLYMPIQUE VILLEFONTAINE : Demande d'une personne supplémentaire du club de ST QUENTIN FALLAVIER pour participation de

l'audition du mardi 11 juin 2023 dans le dossier n°23/24/25D. Accord donné par retour de mail.

ENTENTE ST QUENTIN FALLAVIER – OLYMPIQUE VILLEFONTAINE: courrier avec justificatif nous informant de l'absence excusée du Président de VILLEFONTAINE à l'audition du mardi 11 juin 2023 dans le dossier n°23/24/25D.

ENTENTE ST QUENTIN FALLAVIER – OLYMPIQUE VILLEFONTAINE: Demande tardive d'une personne du club de l' OLYMPIQUE VILLEFONTAINE en remplacement du Président par ailleurs excusé pour participation de l'audition du mardi 11 juin 2023 dans le dossier n°23/24/25D. Accord donné par téléphone.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 11-06-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°659

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent, THEVENIN Cyril

Excusés : AKYUREK Mustafa, FERNANDES Carlos

arbitres-isere@isere.fff.fr

RAPPEL TRES IMPORTANT AUX ARBITRES

LA SAISON TIRE A SA FIN DANS QUELQUES JOURS. LA CDA RECOMMANDE A TOUS LES ARBITRES DE BIEN VEILLER, DES A PRESENT, AU RENOUELEMENT DE VOS DOSSIERS MEDICAUX ARBITRES 2024-2025, EN ANTICIPANT SUR LES RENDEZ-VOUS AUPRES DES SPECIALISTES. IL FAUDRA PAR CONSEQUENT TENIR COMPTE DES DELAIS RELATIVEMENT LONGS AUPRES DES CARDIOLOGUES EN PARTICULIER. MERCI DE COMPLETER VOS DOSSIERS DANS LES MEILLEURS DELAIS.

Il est porté à la connaissance des arbitres officiant en Féminines de veiller à l'observance stricte des équipements des joueuses conformément à la réglementation de la Fédération Française de Football (FFF) en son statut 1^{er} de « port ostensible de signes distinctifs... ».

COURRIERS ARBITRES

Ayhan DURSUN : Transmis au service comptabilité.

Président
Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



NOTE AUX ARBITRES

Aux termes de la saison 2023-2024, ci-après **le classement des arbitres** et leur affectation pour la saison 2024-2025.

Note : les arbitres désirant connaître les détails de leurs notes sont priés de s'adresser par **mail** à Luc VAGNEUX : lc-vagneux@outlook.fr

Classement des arbitres

D1

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATION 2024-2025	COMMENTAIRES-REMARQUES
BEN EL HADJ SALEM	ZYED	16,58	1	D1	MAJOR
BRIOUA	MOURAD	16,58	1	D1	MAJOR
HOCINE	HALIME	16,55	3	D1	
HAMILA	SALEM	16,5	4	D1	
URBAIN	CEDRIC	16,35	5	D1	
BESSAOUD	AMAR	16,3	6	D1	
FERNANDES	CARLOS	16,3	6	D1	
YUKSEL	FERDINAND	16,25	8	D1	
THEVENIN	CYRIL	16,23	9	D1	
ROUSSILLON	ALAIN	16,18	10	D1	
LEVYN	DAVID	16,13	11	D2	sous réserve décision commission d'appel
DAPPEL	DIDIER	16,1	12	D2	
SUISSE GUILLAUD	JEAN-NOEL	16,1	12	D2	
ARNAUD	VIVIEN	16,08	14	D2	
ANARD AKDIM	KAMEL	15,9	15	D2	
FARES	MOURAD	15,75	16	D2	
AUGUSTE	DENIS	15,55	17	D2	
GRUFFAZ	ANTHONY	15,5	18	ARRET	
NASRI	RIAD	NC		D1	BLESSE

D2

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
DJOUDER	MOURAD	16,48	1	D1	MAJOR
SONZOGNI	THIBAULT	16,43	2	D1	
KEITA	IBRAHIMA	16,13	3	D1	
PARVEDY	THIERRY	16,05	4	D2	
DURSUN	AYHAN	16	5	D2	
BOUSSOUF	MOHAMED	15,88	6	D2	
SHAIEK	WISSEM	15,78	7	D2	
VIVIER	PASCAL	15,25	8	D2	
VAZ	FERNANDO	15,1	9	D2	décision exceptionnelle CDA (test physique)
CORNU	ROYALD	14,83	10	D2	
NIBBIO	RENE	14,35	11	D3	
CELIK	MOURAD	14,28	12	D3	
BOUZOUZOU	HAZID	14	13	D3	

D3

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
ARAUJO DA SILVA	MANUEL	16,5	1	D2	MAJOR
VRIGNON	PASCAL	16,3	2	D2	
VERNOTTE	ARNAUD	16,3	2	D2	
BELKIR	RIAD	15,85	4	D3	questionnaire stage <10
MAYETTE	BERTHO	15,6	5	D2	
SMACCHIA	FABRICE	15,55	6	D3	
KOUBAA	KALID	15,5	7	D3	
CHELLOUG	SOFIAN	15,45	8	D3	
BEN SALEM	MAHMOUD	15,3	9	D3	
CHOKOR	AHMAD	15,2	10	D3	
ZEMZIMI	OUALID	15	11	D3	
BESSENEY	KYLYANN	15	11	D4	ABS stage
SAINT FORT	ROBERT	14,75	12	D4	
BEDAR	NADIR	14,7	13	D4	
ECHINE	ANIS	14,55	14	D4	
POKAM CLOVIS	ALAIN	14,4	15	D4	

D4

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
BOUZIDI	AZZEDINE	16,45	1	D3	MAJOR
MOUELLEF	YLIES	16,15	2	AA agréé Ligue	
SAIDIA	NIZAR	16,15	2	D3	
RICHARD	ALEX	16,1	4	D3	
BEN MAHREZ	MOHAMED EL ABED	16	5	AALIGUE (R3)	
LAKHAL	AYMANE	15,95	6	Candidat Assistant Ligue)	
LAKHAL	MOHAMED AMINE	15,95	6	District Du Rhone	
BRUNEL	EMILIEN	15,9	8	D3	
AYARI	ADEL	15,9	8	D3	
BUCHET	KEVIN	15,8	10	D3	
ROMDHANI	MONDHER	15,75	11	D4	questionnaire stage <10
GUIRADO PATRICO	NATHAN	15,7	12	Assistant D1	
SAIDIA	KAMEL	15,4	13	D3	
RIBEYRON	AURELIEN	15,4	13	D4	questionnaire stage <10
GZADRI	MEJDI	15,4	13	D4	
BUI VIET LINCH	RICHARD	15,3	16	D4	
BOUNOUARA	DOUADI	15,3	16	D4	
DUFOUR	JOEL	15,25	18	D4 (Féminines - jeunes)	
LAIB	FARID	15,2	20	D4	
DESTRAS	PATRICK	15,2	20	D4	
SAID MANGA	SALIM	15,15	22	D4	

HYSENJ	AMIR	15,15	22	AAD1	
LAGUEU KEMGANG	GUY	15,05	25	D4	
BERRABHA	ABDELKADER	15	26	D4	
BRIOUA	NOUREDINE	15	26	D4	décision CDA
HAMIDI	MOHAMED	14,8	28	D4	
DJONDO	WILLIAM	14,8	28	D4	
DE CARVALHO	GEORGES	14,75	30	D4	
DJAI	BOUSSAD	14,7	31	D4	
BARBIER	KELLER	14,7	31	D4	
BOUZERARA	KAMEL	14,6	33	D4	
GEORGY	JEROME	14,15	34	D4	
TOUITI	MOHAMED	13,95	35	D4	
KHOUAJA	TAHAR	13,8	36	D4	
NYEBE	ROSSI	12,5	37	D4	décision CDA

D5

NOM	PRENOM	AFFECTATIONS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
ABDELSALAM	HASSANE	D5	D4	
AIT KOUYA	RADOUANE	D5	D4	
AMANE	SOUFIANE	D5	D5	
AOUF	MEHDI	D5	D5	
BELKADI	KAYER	D5	D5	
BENCHEKROUN	MOHAMED	D5	D5	
BIJJA	AHMED	D5	D5	
BONNARD	BINJAMIN	D5	D5	
BONNETON	KEVIN	D5	D4 (Féminine)	
BOUIZLI	HASSAN	D5	D5	
CHICHI	GHAITH	D5	D5	
COELHO	PAOLO	D5	D5	
DE BONNEFOY	CELIANE	D5	Féminine Ligue	
DEHMANI	MONIA	D5	Féminine Candidat Ligue	
DELAPORTE	FTANCK	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
DENUNCK	CYRIL	D5	D4	
DIABI	SAMIR	D5	D5	Indisponible et absent à une formation administrative
DOKAN	GOKAN	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
ESTREMS	ARTHUR	D5	D5	

FIDELA	MENOUER	D5	D4	
FREDRYCK	CHRISTOPHE	D5	D5	
GARCIA ROURE	FLORIENT	D5	D5	
GASPAROVIC	ALYSSA	D5	D5 (Féminine)	
GELAS	HERVE	D5	D5	
HENNI MANSOUR	ABDEL	D5	D5	
KESHAVARZ BAKHSHAIESH	EHSAN	D5	D5 (Jeunes)	
LESAGE	ORIOLE	D5	D5	
LONG	STEPHANE	D5	D5	
MAZARI	IDRIS	D5	D5	
MEBIENE	ENGOHANG	D5	D5	Indisponible toute la saison
MICHON	SEVERINE	D5	D4 (Féminine)	
MKAVAVO	YASSINE	D5	D5 (Jeunes)	
MOREIRA	JONATHAN	D5	D5 (Féminine)	
MOUJAMIR	YASSINE	D5	D4	
MPOYI BAKUMONA	AUDRY	D5	D5	
NESSIM	BIMEN	D5	D5 (Jeunes)	
NGOM	DJIGA	D5	D5	
NOGUERA	CORENTIN	D5	D5	
ORTEGA POLO	BRAYAN	D5	D5	Reste Satagiaire seulement 6 matchs
PASCAUD	LUDOVIC	D5	D5	Indisponible (Blessé)
PETIT	CYRIELLE	D5	D5 (Féminine)	
PICOT	MARJORIE	D5	D4 (Féminine)	
QUESSADA	ANAEL	D5	D5	

RERBAL	DJAZOUI	D5	D4	
ROUSSET	HERVE	D5	D4	
SALWA	DIMITRI	D5	D5	
SOUISSI	EMBAREK	D5	D5	
TEBAI	NAJIB	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
TRAGNI	ROBIN	D5	D5	
WILLIAM	KENNY	D5	D5	
YAHIA	HOCINE	D5	D4	

ARBITRES ASSISTANTS

NOM	PRENOM	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
AKIN	YUNUS	ASSISTANT Agréé Ligue	Sous réserve disponible Samedi / Dimanche
AKYUREK	MUSTAFA	ASSITANT D1	questionnaire stage <10
AMARI	ABDELKADER	ASSISTANT Agréé Ligue	Sous réserve disponible Samedi / Dimanche
AREGUIAN	PASCAL	ASSISTANT D1	Pas de questionnaire NOEL
BEN MAHREZ	MOHAMED	ASSITANT R3	
FARRAJ ALSHOFI	MAUTASEM	ASSISTANT Candidat Ligue	
GUERRIER	SEBASTIEN	ASSISTANT Agréé Ligue	
GUIRADO PATRICO	NATHAN	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
HYSENJ	AMIR	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
LAKHAL	AYMANE	ASSISTANT Candidat Ligue	
LALO	ABOUBAKAR	ASSISTANT D1	
MAREY	ARNAUD	ASSISTANT Agréé Ligue	
MAURIES	PIERRE	ASSISTANT Agréé Ligue	
MERIMI	BENYOUBKA	ASSISTANT D1	Pas de questionnaire Eté
MOUELLEF	YLIES	ASSISTANT Agréé Ligue	

OMIR	FOUAD	ASSISTANT Agréé Ligue	
SAINT ALBIN	LAURENT	ASSISTANT Agréé Ligue	
SARPKAYA	MUHARREM	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
SULEK	ALI	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
TOUBAL	LASSAN	ASSISTANT Agréé Ligue	
ZINSOU	ROMARIC	ASSISTANT Agréé Ligue	

JAD

NOM	PRENOM	Classement 2023 2024	Affectation 2023 2024	Affectation 2024 2025	Commentaires - Remarques
ABBOU	HATIM	NC	JAD	D4	
ANSELME	IWYA NICO	NC	JAD	JAD	
AOUAD	MOHAMED HOUSSAM	NC	JAD	D4	
AUGUSTO	LOAN	NC	JAD	JAD	
BEGEY	ELISE	NC	JAD	JAD	
BIREM	RAYAN	NC	JAD	JAD	
DAMS	IHEB	NC	JAD	JAD	
DEMIR	SEMIH	NC	JAD	JAD	
DIOP	AHMETH	NC	JAD	D4	abs stage + questionnaire
GAILLARD	RAIAN	NC	JAD	D4	
HAMIDI	YOUNES	NC	JAD	JAD	
HANNA	ROMARIC	NC	JAD	JAD	
HAUTECOEUR	LUCAS	NC	JAD	JAD	blesé
LACROIX FELIX	THIMOTHEE	NC	JAD	JAD	
LUCHINI	CORENTIN	NC	JAD	D4	
MARTINEZ	PIERRE	NC	JAD	D3	
MICHALLAT	BAPTISTE	NC	JAD	JAL	

NOEL	JORIS	NC	JAD	JAD	
PARIS	MALO	NC	JAD	JAD	
PAVERDY	MELINDA	NC	JAD	JAD	
PEREZ	THOMAS	NC	JAD	JAL	
PERRIN	THOMAS	NC	JAD	JAD (Candidat)	
RANGUELOV	SIMEON	NC	JAD	JAD	
TURHAN	SAFAK	NC	JAD	D4	
VARAMBON	ALIX	NC	JAD	JAD	
YAHIA	ABDELKADER	NC	JAD	JAD	
ZEYBEK	KENAN	NC	JAD	JAD	
ZEYBEK	SAMET	NC	JAD	JAD	

JAD STAGIAIRES

NOM	PRENOM	Affectation 2023 2024	Affectation 2024 2025	Commentaires - Remarques
AKYUREK	ADAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
ALMWAJEH	MOHAMAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
ARAB	ADEL	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
BARIS	MICKAIL	JAD Stag.	JAD Stag.	
BELLE	WALID	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN HADJ SALEM	ANIS	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN EL HADJ SALEM	ILIAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN EL HADJ SALEM	DAYEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN HOULA	BADIS	JAD Stag.	JAD	
BENDOUCHA	ILYESSE	JAD Stag.	JAD	
BENHAMD	YOUNES	JAD Stag.	JAD Stag.	
BENKIRA	LINA	JAD Stag.		Pas fait de licence
BILLON	KYLIANN	JAD Stag.		Pas fait de licence
BONNAUD	MARION	JAD Stag.	JAD Stag.	

BOUMRAIT	LYNA	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
BOUNOUARA	NOAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
BOUSROUDEN	RAMI	JAD Stag.	JAD	
BOUVIER	ALEXIS	JAD Stag.	JAD	
BOUZOUZOU	WYLAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
CHEMAMI	ANOUAR	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
CHIKH	ALAE-EDDINE	JAD Stag.	JAD	
COLAS	ESTEBAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DA SILVA	MARCO	JAD Stag.	JAD Stag.	
DEGHIA	YANIS	JAD Stag.	JAD Stag.	
DELHAUNE	ELODIE	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
DENIS	DORIAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DERUDAS	EVAN	JAD Stag.	JAD	
DIALLO	MOUSTAPHA	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
DIJOUX	SEBASTIEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DJOHOR	ABDELMOUMEN	JAD Stag.	JAD	

EL HASSASSI	MAROUANE	JAD Stag.	JAD	
ETAIX	LOUIS-JACQUES	JAD	D4	
GENEVEY	GABIN	JAD Stag.	JAD Stag.	
GRANJON DELAIRE	MAXIME	JAD Stag.	JAD Stag.	
GUINAND	MARTHYS	JAD Stag.	JAD Stag.	
HABIBI	RIAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
HAMIDI	RAYAN	JAD Stag.	JAD	
HAMMEDI	AHMED	JAD Stag.	D5	
HAMZAOUI	ILYESSE	JAD Stag.	JAD Stag.	
HOCINE	SAMY	JAD	JAD Stag.	
JAAFARY	ADAM	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
KARACA	SEMIH	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
KIRAM	ADAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
KOUTALA	NOE	JAD Stag.	JAD	
MAGALHES PORTELA	MELVYN	JAD Stag.	JAD Stag.	
MAHDID	YANIS	JAD	JAD .	
MANIGUET	EDDY	JAD Stag.	JAD Stag.	

MAZARI	IDRISS	JAD Stag.	JAD Stag.	
MONTANA	DYLAN	JAD Stag.	D4	
MUSTAFA	AHMAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
NARDIELLO	LUCIO	JAD Stag.	JAD	
NASRI	DEENHA	JAD Stag.	JAD	
NESSIM	BIMEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
NGUYEN DEL SIGNORE	LIEM	JAD Stag.	JAD Stag.	
OGAH ASSOMOU	LUCREZIA	JAD Stag.	JAD Stag.	
OLLIVIER	ANTHONY	JAD Stag.	JAD Stag.	
PELUYET	AXELLE	JAD Stag.	JAD Stag.	
PIOT	RYAN	JAD Stag.		Pas fait de licence
QUESSADA	ANAEL	JAD Stag.	JAD Stag.	
REVIGLIONO	FLAVIO	JAD Stag.	JAD Stag.	
RIVIER	ENZO	JAD Stag.	JAD Stag.	
ROBERT	ELIAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
ROMAIN	THIMOTEE	JAD Stag.	JAD Stag.	
SABANOUGU	LOUKA	JAD Stag.	JAD Stag.	
TEKDOGAN	TEKAY	JAD Stag.	JAD	

TERZEG	MOHAMED IYED	JAD Stag.		Pas fait de licence
THEVENIN	AURELE	JAD Stag.	JAD Stag.	
TIDANI	JALIL	JAD Stag.	JAD	
TRICHET	SENA	JAD Stag.	JAD	
TULPIER	ANTONIN	JAD Stag.	JAD Stag.	
VANOLI	AXEL	JAD Stag.	JAD Stag.	
VERCELLY	LEO	JAD Stag.	JAD Stag.	
YAHIA	ABDELAZIZ	JAD Stag.	JAD Stag.	

AUTRES

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
CUSANNO	STEPHANE	16,4	NC	D3 Jeunes	
PEIREIRA	EMERIK	16,2	NC	D3 Jeunes	
GHAFIRI	ABDELHAK	16	NC	D3 Jeunes	
LEROUX	STEVE	16	NC	D3 Jeunes	
PONCET	ANAIS	15,8	NC	D4 Jeunes	
JALLAMION	OLIVIER	15,75	NC	D4 Jeunes	
VAILLANT	FRANCK	15,75	NC	D4 Jeunes	
KANDA	GUERSCHOM	15,55	NC	D4 Jeunes	
OLIMO NDUMBU	DIEU MERCI	15,25	NC	D4 Féminines / Jeunes	
ARSLANTAS	DENIZ	15	NC	D4 Féminines / Jeunes	
SAHIN	BUNYAMIN	15	NC	D4 Jeunes	
PIANA	RICCARDO	14,85	NC	D4 Jeunes	
BADIN	SAMUEL	14,5	NC ARRET	ARRET	
BENGUESMIA	NOREDINE	14,5	NC	D4 Jeunes	
CHESSE	AUDRY	14,15	NC	D4 Jeunes	
ABBOU	KARIM	14,1	NC	D4 Féminines / Jeunes	



COMMISSION DELEGATION

Mardi 11 Juin 2024 à 18H

Procès-Verbal N°659

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan
Excusé :
Absent : HESNI Mohamed

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 11 Juin 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 659

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra au District de l'Isère le mardi 25 juin à 18h30 le Président du FC PONT DE CLAIX accompagné de Mr DJOHOR Abdemoumen et du parent accompagnateur ainsi que le Président de PIERRE CHATEL accompagné de Mr GUY Patrick

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 660 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

La F.F.F est en train de finaliser la création des certifications C.F.I. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les clubs, en récidive club, ayant des éducateurs qui devaient faire leur certification C.F.I. avant la fin de la saison 2023-2024, devront la faire avant le 1er juin 2024

Note aux clubs de DOMARIN, RIVES, SEYSSINET et OLYMPIQUE ST MARCELLIN
Il vous reste à faire la certification

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Février 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
8 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14
MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC2A

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
6 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMARIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
11 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
GP JEUNES BALMES LAUZES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
18 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SEYSSINET

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
BOURGOIN JALLIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
LCA Foot 38

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
JARRIE CHAMP

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 JUIN 2024**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
NIVOLAS - DOMENE - AJA VILLENEUVE - LCA FOOT 38 - ST QUENTIN FALLAVIER
Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 25 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
16 Avril 2025**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 658
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 11 juin 2024

Procès-verbal n ° 659

Présents : Jacques Issartel Diane Applanat

Excusés : Laurie Strappazon , Lucie Mathieu, Thierry Truwant, Gérard Bouat, Elodie Diasparra

Courriers : FC2A, FFNI, GROUPEMENT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, BOURBRE LAURA FOOT, FC NIVOLET, HERVE GIROUD-GARAMPON, Jérémy HUGONNARD ROCHE

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais
« **Réunion d'avant saison** », aura lieu le
samedi 14 septembre 2024 au District de l'Isère.

U18F A 11

Le district de l'Isère crée un championnat U18F à 11 la saison prochaine. Suite aux triangulaires de cette fin de saison.

Merci aux clubs de se positionner en envoyant un mail à la commission féminines.

Accord des clubs suivant :

G F 38, GAPS , LA ROCHETTE, F C ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C, FC SUD ISERE, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX,

SENIORS A 11

Montées descente :

Montée en R2 : CHAMBERY

Montées en D1 : LA MURETTE et PAYS VOIRONNAIS.

Descente en D2 : GUC

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

Selon le nombre d'équipe engagé (si plus de 10) le championnat D2 se déroulera en deux phases, avec une deuxième phase D2, D3.

U15 F

Montées descentes :

Montées en D1 : SAINT QUENTIN FALLAVIER et ENT BIEVRE FEMININ

Descentes en D2 : VALLEE DU GUIERS et PAYS DES COULEURS

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION FUTSAL

Mardi 11 juin 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°659

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

.....

Info :

Réunion plénière le jeudi 13/06/24 à 19h00 au siège du DIF pour le bilan de la saison 2023/24 et la préparation de la saison 2024/25. Championnat. Formation à l'arbitrage. Développement du Futsal par les jeunes. Questions diverses

Agenda :

L'élection du Comité Directeur du District de L'ISERE de Football aura lieu lors de **l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à 9H00 à L'Isle d'Abeau Gymnase david DOUILLET**. Pointage et signatures à partir de 07h45.

Tous les clubs sont tenus d'être représentés sous peine d'amende de 260 euros

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 11 JUIN à 15 h 00

Procès-Verbal N° 659

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

Excusé : Gilbert REPELLIN

RESERVE D'AVANT-MATCH – FINALE de COUPE (traitée sur site)

Dossier N°261 - MATCH N°27574301 : Ent. FOOT des ETANGS / ST QUENTIN FALLAVIER 2 : U13 – D3 – POULE H – MATCH DU 09/06/2024.

Le club de X a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O. DE VILLEFONTAINE, pour le motif suivant : des joueurs du club O. DE VILLEFONTAINE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. SIGNATURES Equipe recevant."

Le club de Ent. FOOT des ETANGS a confirmé sa réserve par courriel le 10/06/2024.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de Ent. FOOT des ETANGS pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

2^{ème} partie :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de ST QUENTIN FALLAVIER évoluant en D1, POULE A.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe ST QUENTIN FALLAVIER 1 contre EYBENS a eu lieu le 01/06/2024
- Sur cette feuille de match figure le nom de 3 joueurs :
- AWORAWO Enzo Daniel, licence n°2548477700
- EL BIYAALI Rayane, licence n°9602403381
- HADJ SALEM Ilyes, licence n°2548079737

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de ST QUENTIN FALLAVIER pour en reporter le bénéfice au club de Ent. FOOT des ETANGS.

- ✓ ST QUENTIN FALLAVIER : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- ✓ Ent. FOOT des ETANGS : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- ✓ Score à la fin de la rencontre : 2 / 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAIN SUSPENDU

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le 2^{ème} match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

➤

EDUCATEURS D1-D2

➤ Voir P.V. 637 et art. 21-2-2-b des R.G. du District ISERE Football :

"Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré ou de la personne qui a fait monter l'équipe :

"Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de

l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, ou de la personne qui a fait monter l'équipe, est pénalisé d'une

amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces

sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur déclaré ou la personne qui a fait monter l'équipe est

absent(e) occasionnellement ou suspendu(e) dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble

de la saison.

➤ *Au-delà des trois absences, les sanctions sont appliquées."*

Ci-dessous, tableau des présences des éducateurs au cours des matchs retour et le bilan sur la saison 2023-2024 :

(P : éducateur présent)

(A : éducateur absent)

(fg : forfait général)

(N.A. : non affecté – poule de 13)

(F. adv : forfait adversaire)

(F : Forfait)

D1 A1:U27	EDUCATEURS		4/2	11/2	18/2	3/3	10/3	24/3	7/4	14/4	28/4	5/5	26/5			bilan retour	bilan aller	bilan saison
A.S.I.E.G 1	SCARPA	Dominique	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
SEYSSINET 2	RAMOS	Pascal	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
GIERES 1	BUONOMO	Cyril	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
VILLEFON TAINÉ OI.	AYACHE	Kevin	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
VALLEE du GUIERS 1	MARTINS	Raoul	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P			1	0	1
VILLENEUVE A.J.A.	DONOSO	Claudio	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
M.O.S.3R. 2	DELAGE	Alexandre	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
TOUR-ST CLAIR 2	TERRASSON	Ludovic	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
VEZERONCE-HUERT	JUBAN	Quentin	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
U.S.V.O. GRENOBLE	BOUJEAT	Jérôme	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P			0	0	0
SEYSSINS	CIANCI	Mathieu	P	A	P	P	P	P	P	P	P	P	P			1	0	1
ECHIROLLES 3	HACHANI	Habib	P	P	A	P	P	P	P	A	P	P	P			2	1	3
D2 - A			4/2	11/2	18/2	3/3	10/3	17/3	24/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	26/5			
CHABONS 1	MUNOZ JARAQUE MADA	Hiran	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0
CREYS MORESTEL 1	BOURGEOIS	Samuel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	0	0	0
DOLOMIEU 1	PIANTANIDA	Stéphane	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0
GIERES 2	GODOY	Frédéric	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	F	P	P	0	0	0
O.N.D 1	FAYANT / HERNANDEZ	Martial / Armand	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	A	P	N.A.	2	1	3
PAYS VOIRONNAIS 1	GUIBOT LETESTU	Aldo	P	N.A.	P	P	P	P	P	P	P	P	F vis	P	P	0	2	2

REVENTIN 1	CHASTAGNER	Steven	P	P	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	P	0	0	0
RIVES 1	RIBEIRO	Manuel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	0	0	0
RUY-MONTCEAU 1	JOLY	Jean Christophe	N.A.	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0
SASSENAGE 1	CUYNAT	Christophe	P	P	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	P	0	0	0
ST CASSIEN 1	LECOQ	Guillaume	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	P	P	P	P	A	1	0	1
ST GEORGES DE COMMIEERS 1	BLACHON	Laurent	A	P	A	P	P	P	P	P	P	N.A.	P	P	P	P	2	1	3
ST QUENTIN FALLAVIER 1	DAKHLI	Nabille	P	P	N.A.	P	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P	1	3	4
D2 - B			4/2	11/2	18/2	3/3	10/3	24/3	7/4	14/4	28/4	5/5	26/5						
BEAUCROISSANT	ZOLFANELLI	Romain	P	P	P	F. adv	P	P	P	P	P	P	P	P			0	1	1
C.V.L. 38	GOMEZ	Thierry	P	P	F. adv	P	P	P	P	P	P	P	P				0	0	0
EYBENS 2	BOUABID	Larbi	F. adv	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P				0	1	1
FORMAFOOT B.V.	BRIET	Loïc	P	P	P	P	P	P	P	P	F. adv	P	P				0	0	0
JARRIE CHAMP	KASMI	Marc	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	F. adv			0	3	3
MANIVAL 2	EL HABBAS	Mustapha	P	P	P	P	P	P	F. adv	P	P	P	P				0	0	0
MOIRANS	BOURBIA	Mounir	fg	fg				0	1	1									
ST MARTIN D'HERES	MECCA	Gaétan	P	F. adv	P	P	P	P	P	P	P	P	P				0	1	1
TULLINS	TOBBI	Nabile	P	P	P	P	P	P	P	F. adv	P	P	P				0	0	0
VER SAU	SANT ANNA	Fabrice	P	P	P	P	P	P	P	P	P	F. adv	P				0	0	0
VERSOUD	MILERON / BEAULE	Florent / Anthony	P	P	P	P	F. adv	P	P	P	P	P	P				0	0	0
VOREPPE	OGBI	Kamel	P	P	P	P	P	F. adv	P	P	P	P	P				0	0	0

EDUCATEURS D1 - D2

N°263 : CLUB : ST QUENTIN FALLAVIER – n°560979 – D2 – POULE A

Dossier ouvert pour absence d'éducateur :

Considérant ce qui suit :

Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	motif	sanction
DOLOMIEU	ST QUENTIN FALLAVIER	03/12/2023	1 ^{ère} absence de l'éducateur excusée	
ST QUENTIN FALLAVIER	CHABONS	10/12/2023	2 ^{ème} absence de l'éducateur excusée	
REVENTIN	ST QUENTIN FALLAVIER	17/12/2023	3 ^{ème} absence de l'éducateur excusée	
CREYS MORESTEL	ST QUENTIN FALLAVIER	24/03/2024	4 ^{ème} absence non excusée	moins 1 point et 50 €

Art. 21-2-2 - D2 des R.G. du District Isère Football

✓ Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat. Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique. Cet éducateur fédéral doit être présent physiquement sur le banc de touche, à tous les matchs de championnat, lorsqu'il n'est pas joueur. Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession, les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de la personne qui a fait monter l'équipe.

Cette dérogation n'est valable qu'une saison.

La saison suivante, l'équipe devra obligatoirement disposer d'un éducateur fédéral diplômé au minimum C.F.F.3 dès la première rencontre de championnat.

Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur fédéral désigné par un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

Cet éducateur fédéral doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche à chacun de ces matchs, lorsqu'il n'est pas joueur.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré ou de la personne qui a fait monter l'équipe

Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, ou de la personne qui a fait monter l'équipe, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.

Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur déclaré ou la personne qui a fait monter l'équipe est absent(e) occasionnellement ou suspendu(e) dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison,.

Au-delà des trois absences, les sanctions sont appliquées

Par ces motifs, la C.R. déclare : le club de ST QUENTIN FALLAVIER est sanctionné de la perte de 1 point au classement de la POULE A - CATEGORIE D2 et de 50 euros.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 11 JUIN 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°659

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Annie Brault, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2024/2025 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football et de bien vous engager sur la ligue LAuRAFoot.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2024 (dernier délai)

U13

Challenge Festival Isère : Goncelin l'emporte sur Entente Foot Etangs sur le score de 4 Buts à 3 et remporte le challenge.

U15

La commission félicite le club du **Gp Vézeronce-Huert-Dolomieu, vainqueur de la coupe Pierre DUBOIS**

Score de la rencontre : Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu / ST Marcellin – 2 Buts à 1.

La commission félicite le club **d'Eybens 3 Vainqueur du Challenge Augustin Dominguez**

Score de la rencontre : Eybens 3 / Rachais 3: 2 Buts à 0.

Responsable

BUOSI. Bernard : 06 74 25 85 94

U17

La commission félicite le club de **BOURGOIN 2 vainqueur de la coupe Crédit Agricole.**

Score de la rencontre : Bourgoin 2 / USVO Grenoble 3 Buts à 2.

Responsable

DAN MARCHAL 0624792638

U20

Coupe Noël Pilot : La commission félicite le club **d'Echirolles 2 vainqueur de la coupe.**

Score de la rencontre Echirolles 2/ Rachais 1-1.

Victoire d'Echirolles au tir aux buts.

SENIORS

Coupe Fabrice Marchiol : La commission félicite le club de **Seyssins** vainqueur du club de Villefontaine aux tirs aux buts 5 à 4.

Challenge Lucien Gros Balthazard : La commission félicite le club de **La Tour St Clair 3** vainqueur du club de Seyssinet 3.

Score de la rencontre La Tour St Clair 3 / Seyssinet 3 : 4 Buts à 1

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT